

Bruxelles, le 10 septembre 2015

Chers Membres de la Commission européenne,

Votre réponse écrite "*COMMUNICATION DE LA COMMISSION sur l'initiative citoyenne européenne «Stop Vivisection»*" du 3 juin 2015 (1) est une nouvelle démonstration du fait que nous, les citoyens de l'Europe, sommes considérés à Bruxelles comme une masse amorphe d'individus incapables de faire la différence entre propagande et faits avérés, entre déclarations banales et la grossière dynamique des intérêts privés qui sous-tendent l'expérimentation animale.

Votre réponse officielle à trois années de campagne motivée par des aspirations démocratiques, ayant impliqué des dizaines de milliers d'activistes infatigables dans toute l'Europe et près de 1.200.000 signataires, arrive comme une révélation choquante de l'incapacité de la Commission européenne d'analyser ou d'examiner correctement la raison d'être fondamentale de Stop Vivisection, raison d'être qui est : i) de révéler et de mettre en question le présupposé ne reposant pas sur des bases scientifiques que le modèle animal serait valable pour la recherche sur les maladies humaines et pour la découverte de médicaments pour l'homme, et ii) de démontrer que l'utilisation actuelle d'animaux en tant que modèles biologiques de l'homme manque, par conséquent, de solidité et de validité. En déclarant : "*L'Union partage la conviction qui est celle de l'initiative citoyenne, à savoir que les essais sur les animaux devraient être progressivement supprimés.*" (page 2), votre réponse passe à côté de l'essentiel dès le début.

Vous avez échoué à noter que le principal accent de Stop Vivisection n'était pas sur la suppression progressive de l'expérimentation animale en soi, un objectif qui est largement partagé par une vaste majorité de personnes aussi bien en Europe qu'ailleurs (à l'exception évidente de ceux qui vivent et génèrent des budgets à milliards de cette activité). Nous n'avons pas besoin de mobiliser 1.200.000 personnes dans 28 pays européens, si notre but avait été de progressivement supprimer les expériences sur des animaux. Non : notre but était et est toujours de mettre fin aux expériences sur des animaux IMMEDIATEMENT, en montrant combien de **faux obstacles** - politiques et scientifiques - se dressent sur la voie menant à ce but.

A cette fin, nous avons demandé une enquête scientifique indépendante, impliquant des experts internationaux, pour discuter les aspects historiques, légaux et prédictifs de la recherche animale et des essais sur des animaux. Tout ce que nous avons reçu est une réaffirmation rituelle de votre confiance vis-à-vis des lois actuelles traitant de l'expérimentation animale : la directive 2010/63/UE et le règlement Cosmétiques 1223/2009. Une réponse bien pauvre, en vérité.

La **directive 2010/63/UE**, qui est l'objet formel de notre Initiative ainsi que la matérialisation grossière d'innombrables intérêts particuliers, ne protège pas les animaux et n'est pas un texte légal qui mènerait à un monde exempt d'essais sur des animaux. Au contraire, sous une fine

couche de déclarations charmeuses et se voulant rassurantes sur le bien-être animal, elle révèle la vraie nature de l'industrie de l'expérimentation in vivo.

°° Devons-nous vous rappeler qu'aucun essai sur des animaux n'a jamais été validé et qu'un nombre croissant de scientifiques d'envergure internationale contestent leur validité avec des arguments irréfutables à la fois contre leurs bases théoriques et contre leurs résultats pratiques ?

°° Devons-nous vous rappeler que le **principe des 3Rs**, sur lequel la directive 2010/63/UE se fonde, est un obstacle, depuis des décennies, à la réduction significative du nombre d'animaux utilisés pour des expériences et que toutes les statistiques nationales concernant l'expérimentation animale montrent une augmentation alarmante du nombre d'animaux utilisés dans les laboratoires européens ?

°° Devons-nous vous rappeler que, comparée à la précédente loi de 1986, la directive 2010/63/UE est plus rétrograde sur des questions aussi sensibles que le niveau de douleur, de souffrance ou d'angoisse qui peut être légalement infligé aux animaux ? A savoir :

- que la directive 86/609/CEE interdisait les **expériences sur des chats et des chiens errants** alors que celle adoptée en 2010 les autorise de façon à favoriser la compétitivité économique de l'Europe face aux Etats-Unis ?

- que la directive 86/609/CEE interdisait l'utilisation de **bloquants neuromusculaires** sans anesthésie générale alors que celle adoptée en 2010 l'autorise ?

- que, en réponse à la pression des professionnels du secteur, la loi a été complétée par **deux clauses supplémentaires**, la première qui permet à l'expérimentateur de **dépasser la limite de douleur, souffrance ou angoisse** à laquelle l'animal peut être soumis, alors que la seconde permet l'utilisation de **primates non humains pour la recherche appliquée** dans des domaines non liés à des affections humaines invalidantes ou potentiellement mortelles ?

°° Devons-nous vous rappeler que, contrairement à toutes les exigences de **transparence et de responsabilité**, selon les articles 40 à 42, les États membres peuvent admettre l'autorisation de **projets multiples à caractère générique** pour une période allant jusqu'à cinq ans et introduire des **procédures administratives simplifiées** (si les projets contiennent des procédures de classe "légère", "modérée" ou "sans réanimation" et sont menés pour satisfaire les exigences réglementaires) ignorant l'exigence de résumés non techniques des projets accessibles au public ?

°° Devons-nous vous rappeler que les méthodes alternatives sont fortement recommandées mais jamais rendues obligatoires ?

°° Devons-nous vous rappeler que le **règlement 1223/2009 sur les cosmétiques** impose une *interdiction complète de commercialiser* des produits cosmétiques et des ingrédients testés sur des animaux mais seulement en théorie, seulement pour éblouir les plus optimistes et crédules parmi les opposants à la vivisection ? Moins que jamais, en fait, personne en Europe ne peut affirmer si la crème solaire, le rouge à lèvres ou le maquillage qu'il/elle utilise a été totalement

ou partiellement testé sur des animaux (ou pas) étant donné le nombre de dérogations prévues par la loi.

En substance :

Le point central expliquant pourquoi Stop Vivisection a été lancée il y a trois ans est que, conçue et finalisée pour satisfaire des besoins économiques et financiers, la directive 2010/63/UE s'avère être **en profond décalage avec les connaissances scientifiques modernes**. Ceci est particulièrement flagrant dans le considérant n°10 qui résume l'esprit de la loi en stipulant que *"l'utilisation d'animaux vivants demeure nécessaire pour protéger la santé humaine et animale"*, un principe plusieurs fois répété dans votre réponse à Stop Vivisection. Mais pas d'explication, pas de références écrites, pas d'analyse scientifique approfondie ne sont fournies pour étayer une déclaration aussi énorme alors que d'innombrables études scientifiques démontrent le contraire.

Pour discuter et dépasser ces lacunes scientifiques et pour promouvoir l'Europe au rang mondial de force économique et scientifique prééminente, nous avons présenté un **Dossier** soutenu par 1.170.131 signatures, avec 10 requêtes dont aucune n'a été prise en compte. Nous ne voulions pas savoir à quel point vous aimez la directive 2010/63/UE. Nous ne voulions pas savoir à quel point vous appréciez les faux arguments du règlement 1223/2009 sur les cosmétiques. Nous ne voulions pas savoir que vous alliez continuer à dépenser de l'argent pour des conférences sur le pitoyable principe des 3Rs ou financer des entreprises moralement dégradantes, contre-productives et gaspilleuses où des millions d'animaux et des millions d'euros sont sacrifiés sur l'autel d'une perversion de la science (2). Nous voulons que l'Europe se batte sans équivoque pour le premier rôle à la fois sur le plan scientifique et éthique. Nous voulons que les autorités de Bruxelles considèrent sérieusement les problèmes posés par une **augmentation incontrôlée du nombre de cas de toutes les maladies aiguës et chroniques**, et adhèrent sans équivoque à une nouvelle vision et à des stratégies modernes qui se fondent sur une recherche médicale et toxicologique basées sur des preuves. Nous voulons que les meilleurs scientifiques du monde des deux côtés débattent publiquement des principes sur lesquels doit reposer une science véritablement moderne.

En considération de tout ce qui précède, nous vous demandons respectueusement de revoir votre communication et d'apporter de vraies réponses à nos propositions. Vous trouverez celles-ci à nouveau ci-jointes afin que vous puissiez nous donner et donner à des millions de citoyens européens les 10 réponses qu'elles méritent (3).

Veillez noter qu'en l'absence de réponse de votre part dans les trente jours suivant l'envoi de cette lettre, nous nous réservons le droit d'utiliser tous les moyens légaux possibles pour faire respecter l'esprit des traités européens.

André Ménache et Gianni Tamino
Représentants de l'initiative Stop Vivisection

(1) http://ec.europa.eu/environment/chemicals/lab_animals/pdf/vivisection/fr.pdf

(2) Pour en citer deux : le "Xenome Project" et le "European Conditional Mouse Mutagenesis Program": <http://www.mousephenotype.org/about-ikmc/eucomm>

(3) http://www.stopvivisection.eu/sites/default/files/dossier_-11_may_2015.pdf -
11_may_2015.pdf